

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works Government Services Canada- Bid  
Receiving / Réception des soumissions  
189 Prince William Street  
Room 405  
Saint John  
New Brunswick  
E2L 2B9

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Public Works Government Services Canada- Bid  
Receiving / Réception des soumissions  
189 Prince William Street  
Room 405  
Saint John  
New Bruns  
E2L 2B9

<b>Title - Sujet</b> Le Goulet Reconstruction	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EC015-151642/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.044301.001	<b>Date</b> 2015-01-15
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWB-020-3527	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWB-4-37127 (020)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-01-22</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Donovan, Janine PWB	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwb020
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 636-5347 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 636-4376
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

Cette modification de l'invitation numéro 4 est soumise et comprend la modification numéro 4 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

**Toutes autres conditions ne changent pas.**

## **Modification numéro 4**

### **1. QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q1:** Selon l'article 01 10 10 - Instructions générales - Section 1.14 services existants - 0,2 qui stipule que «les installations portuaires seront maintenus opérationnels pendant toute la durée de ce travail ...» Se il vous plaît préciser exactement quelles parties des installations existantes seront utilisées tout au long la période de construction?

**R1:** 15 avril - 1 mai Structures 401, 402, 403 et 405 sont pleins de casiers à homard avec accès d'urgence seulement à la zone de travail. Le 1 mai – 30 juin, (la saison du homard) voies d'accès, aires de stationnement, des structures 401, 402, 403 et 405 sont congestionnées par les piétons, les véhicules et les acheteurs, de tôt le matin à la fin d'après-midi. il n'y a pas de congestion dans la soirée et de nuit. Le 1 juillet - à la fin de la saison de navigation (geler), Structures 401, 402, 403, et 405 sont utilisés occasionnellement, et l'accès est rarement encombré. Pendant la durée du contrat, Structures 301, 302 et 305 est considéré comme la zone de travail, et est exclusivement par l'entrepreneur.

**Q2:** Selon l'article 01 14 10 - Planification et gestion des travaux - la section 1.2 de l'annexe de travail - 0,1 qui stipule que «les pêcheurs et les acheteurs sera l'utilisation de ces installations à partir de mi-Avril à la fin de la saison de pêche en fin de l'automne. Le homard ... et ... la structure 405 ne peut pas être mis hors service à partir du 15 Avril à la fin de juin. Se il vous plaît préciser exactement quelles parties des installations existantes seront utilisées pendant cette période?

**R2:** Référer à R1.

**Q3:** Selon l'article 01 10 10 - Instructions générales - 1.3 Familiarisation avec site - .1.4 - Plate-forme de travail temporaire 0,1 qui stipule que «structure existante pas considéré structurellement adéquate pour soutenir l'équipement de construction» Se il vous plaît fournir une étude de l'état de la structure existante?

**R3:** Selon l'article 01 10 10 - Instructions générales - 1.3 Familiarisation avec site - .1.4 - Plate-forme de travail temporaire 0,1 qui stipule que «structure existante pas considéré structurellement adéquate pour soutenir l'équipement de construction» Se il vous plaît fournir une étude de l'état de la structure existante?

**Q4:** S'il vous plaît fournir la construction que de récolement pour la structure existante.

**R4:** Dessin original 302, conformes à l'exécution Structure 302, conformes à l'exécution 304 (anglais seulement) attachés dans l'additif.

## **2. CLARIFICATION**

Assurance - Responsabilité maritime est seulement nécessaire lorsque les travaux ou une partie des travaux comprendront le fonctionnement d'une navire.

## **3. MODIFICATION DE L'INVITATION NO. 3**

### **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

**SUPPRIMER**, "Modifié le 31 décembre 2015" et **REEMPLACER AVEC** "Modifié le 31 décembre 2014"